

« HAUT PAYS DE SAMBRE »

édité par

le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes a.s.b.l.

Adresse : rue de l'Entreville 66 à 6540 LOBBES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	:	Mr Jean Meurant
Présidents d'honneur	:	Mr Marcel Duterne (†) Mr Noël Patris Mr Yvan Dussart (†) Mr Paul Dusolon (†)
Vice-présidente	:	Mme Marie-Christine Beroudiaux
Secrétaire	:	Mr Olivier Hecq
Trésorier	:	Mr Michel Dubois
Publications	:	Mme Lieve Dubois - Dekuyper
Animateurs	:	Mrs Roland Poliart (†) et Jacques Ternet

COTISATION ANNUELLE :

Membre adhérent : 12 €

Le paiement de la cotisation se fait par virement au compte

IBAN : BE57 0680 7222 7035

du Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes

rue du Champ du Loup 10A à 6540 LOBBES

EDITEUR RESPONSABLE :

Lieve et Michel DUBOIS

Rue du champ du loup 10A

6540 LOBBES

La publication des articles se fait
sous la seule responsabilité des auteurs

Table des matières

IN MEMORIAM MARCEL DUTERNE.....	3
Drèves du Hainaut.....	5
1. Rapide historique du Hainaut jusqu'à 1815.	5
2. L'origine des drèves dans le département de Jemmapes.	7
3. Sources :	16
Le bois du Baron.....	17
1. Rassemblons les sources !.....	17
2. Les Droits d'usage jusque 1429	18
3. Pour se localiser :.....	18
4. Querelles permanentes à propos des Droits d'usage	19
5. De 1825 à 1855 : La querelle renaît et se termine à Anderlues.	20
Le monument aux fils morts	21
1. Le pèlerinage de 1923.....	21
2. Le discours de G. Guiraut	23
Réactions complémentaires à l'article « Journal d'un curé de campagne ».....	25
1. Préalable	25
2. Notes complémentaires.....	26
a. Notes de l'abbé Vanopdenbosch.....	26
b. L'utilisation des cloches.....	26
c. Les processions.....	26
d. Divers souvenirs pêle-mêle.	27
e. Et aujourd'hui.	28

IN MEMORIAM MARCEL DUTERNE



En hommage à Marcel Duterne,

Ce mardi 12 janvier 2021, Marcel Duterne, Président d'Honneur du Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes, nous a quittés.

Il fut de la première équipe de Paul Dusolon, le fondateur du Cercle.

Il nous est resté fidèle tout au long de quarante années.

Curieux et amoureux de son

terroir, Marcel s'est engagé pour fouiller la terre de Grignart et autres lieux révélateurs de la vie de Jadis.

Il fut le trésorier du CRAL et aussi notre porte-parole à Hannonia.

Nous avons tous admiré sa contribution à nous apporter les résultats de ses recherches. Nous nous souviendrons qu'il nous les partageait avec un parler dialectal bien trempé dans sa bonne humeur.

Ancien de son village, il vécut son enfance au Petit Sarty. La vallée de la Sambre fut son premier horizon.

Aimé de tout le monde, Marcel devint le bourgmestre de Sars-la-Buissière. Il vécut la fusion des Communes.

Membre de la Fabrique d'église, il était fier de « son » église dédiée à Saint Nicolas. Lorsque le Père Luc reconstitua la Confrérie de Sainte Apolline, notre ami fut engagé dans la société des Archers pour escorter la statue de cette sainte vénérée dans sa paroisse.

Marcel s'est aussi dévoué dans les réunions des Pensionnés Chrétiens. Il y a apporté son travail dans la préparation et le bon déroulement des réceptions festives.

Toujours, il nous a encouragés et aidés à mettre en valeur l'histoire merveilleuse de la commune de Lobbes et de son entité.

Au CRAL, nous unissons nos cœurs pour dire :

MERCI à notre MARCEL

et témoigner à Irène, son épouse, et à toute sa famille, nos sincères condoléances.

Oui, Marcel, ta mémoire restera présente parmi nous.

De la part du CRAL

J. Meurant Président

Drèves du Hainaut

1. Rapide historique du Hainaut jusqu'à 1815.

Ou comment nous avons été nerviens, romains, mérovingiens, carolingiens, Lotharingiens, bourguignons, autrichiens, espagnols, français, hollandais, et belges.

Ce qui deviendra le territoire du comté de Hainaut fut occupé par les Nerviens avant d'être conquis par Rome durant la guerre des Gaules. Plus tard, il constitua un pagus de la Civitas Nerviorum.

Bien des siècles plus tard, à la mort de Louis le Pieux (fils de Charlemagne), Lothaire 1^{er}, Louis dit le Germanique et Charles II, dit le Chauve, se réunissent et signent le traité de Verdun en 843, traité qui entérine la division du royaume de Charlemagne. Par ce traité, notre région revient à Lothaire 1^{er}. L'Escaut marquait la frontière occidentale de son territoire.

Mais l'empire de Lothaire ne persiste pas longtemps : il est rapidement partagé entre Louis le Germanique et Charles II le Chauve. Le traité de Meerssen (870) attribue le comté de Hainaut à Charles le Chauve, qui en fait en 877 un fief héréditaire de la couronne de France.

Le domaine est alors assez modeste, limité au nord par la Haine, à l'ouest par l'Escaut, au sud par la ligne de partage des eaux. Il n'y avait de limite naturelle ni vers le Cambrésis, ni à l'est, où il s'arrêtait aux portes de Binche, Lobbes et Estinnes. Deux abbayes y sont présentes : Sainte-Waudru et Saint-Ghislain, mais aucune ville encore, car Mons n'est alors qu'une bourgade.

Les luttes entre les différents seigneurs sont incessantes au cours des années, et conduisent vers la fin du X^{ème} siècle, à l'agrandissement du comté de Hainaut avec d'une part Beaumont et Chimay (aux dépens du comté de Lomme) et d'autre part Chièvres, Soignies, Braine-le-Comte et Hal (aux dépens du comté de Brabant).

Le comté passe à la maison de Flandre en 1051, pour être à nouveau

séparé en 1280, et le Hainaut passe alors à la maison d'Avesnes, puis en 1345 à la maison de Bavière. Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, réunit le Hainaut en 1433 aux Pays-Bas bourguignons.

Les pays Bas Bourguignon passés à la Maison d'Autriche à la mort de Marie de Bourgogne en 1482, deviennent en 1549, à l'initiative de Charles Quint, les Pays-Bas espagnols, puis en 1581, les Pays-Bas méridionaux. Entre 1659 (traité des Pyrénées) et 1678 (traité de Nimègue), la partie sud du Hainaut, qui s'appelle le Hainaut méridional, est conquise par Louis XIV et rattachée à la France. En 1713, par le traité d'Utrecht, les Pays-Bas méridionaux reviennent aux Habsbourg d'Autriche, d'où leur dénomination dès lors de Pays-Bas autrichiens. Les cartes du XVIII^{ème} siècle distinguent le "Hainaut Français" (Hainaut méridional) et le "Hainaut Autrichien".

En 1794 le Hainaut Autrichien est conquis par les armées de la République Française, et par la réunion des Pays-Bas autrichiens à la France révolutionnaire, Le département de Jemmapes est constitué par le Hainaut autrichien, auquel on rattache Charleroi (comté de Namur), où est concentrée la plus grande part des mines de charbon de Belgique, les bonnes villes de Thuin et de Châtelet (principauté de Liège), et le baillage de Tournai. Il est divisé en 3 arrondissements (Mons, Charleroy et Tournay) et 32 cantons (dont Thuin et Binche). Parfois orthographié « Jemape », il tire son nom de la bataille de Jemappes du 6 novembre 1792 qui vit la victoire de l'armée révolutionnaire française contre les soldats de l'armée autrichienne (des Pays-Bas autrichiens), et il le perdra suite à l'abdication de Napoléon 1^{er}. L'orthographe actuelle est « Jemappes ».

C'est à la fin de la domination autrichienne (juin 1794), suivie par l'annexion des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et du Duché de Bouillon par la France, suite à la loi du 14 fructidor an III (1^{er} septembre 1795) que ces territoires annexés deviennent officiellement français.

Peu après le début de la Révolution française, la France fut découpée en départements à la suite du décret du 22 décembre 1789, pris par l'Assemblée constituante afin de remplacer les provinces de France jugées contraires à l'homogénéité de la nation. Leur nombre exact et

leurs limites furent fixés le 26 février 1790, et leur existence prit effet le 4 mars 1790. Initialement au nombre de 83, plusieurs autres départements s'ajoutent à la liste entre 1791 et 1793 : le Vaucluse regroupant Avignon et le Comtat Venaissin annexés en 1791, le département du Mont-Blanc, lorsque la Savoie fut incorporée à la France en 1792 ; la scission du département du Rhône-et-Loire en 1793 en fait apparaître 2 au lieu d'1. Le département de Jemmapes sera le 86^{ème} département, suite au décret du 2 mars 1793. Leur nombre atteignit 133 en 1812 suite aux conquêtes napoléoniennes.

2. L'origine des drèves dans le département de Jemmapes.

En novembre 1807, le préfet du département de Jemmapes prend une série de décisions relatives aux voiries. Ces décisions sont basées sur le fait que la largeur des routes du département ne permet pas de faire des plantations sur le sol même de la route, et que dans le même temps, il est dans l'intérêt général et particulier de réaliser des plantations. En effet, ces dernières vont d'une part concourir à embellir les voies de communication, et d'autre part vont permettre de diminuer la rareté, et donc le prix toujours croissant du bois.

Le préfet va donc inviter les propriétaires à effectuer des plantations sur l'arrête extérieure du fossé longeant la voirie.

Les routes du département seront divisées en section, et chaque section devra être plantée de la même, ou des mêmes essences d'arbres. Ceux-ci devront bien évidemment être planté de façon à ne nuire ni à la route, ni aux terres en culture. L'intervalle entre chaque arbre sera également précisé et sera la règle pour toute la section.

Lorsque le propriétaire n'est pas une personne physique, mais une personne morale, comme une ville, une institution, ... les maires et les administrateurs devront faire planter les terrains bordant les routes, et si possible, dans le courant de la saison actuelle.

Pour encourager les propriétaires à planter, il est décidé que ceux-ci seront dispensés de devoir entretenir et réparer les fossés mitoyens entre leurs terres et la route.

Il faudra cependant attendre quelques années pour que soient définies les essences d'arbres à planter. Ce n'est en effet qu'en février 1813 que les arrêtés sont pris.

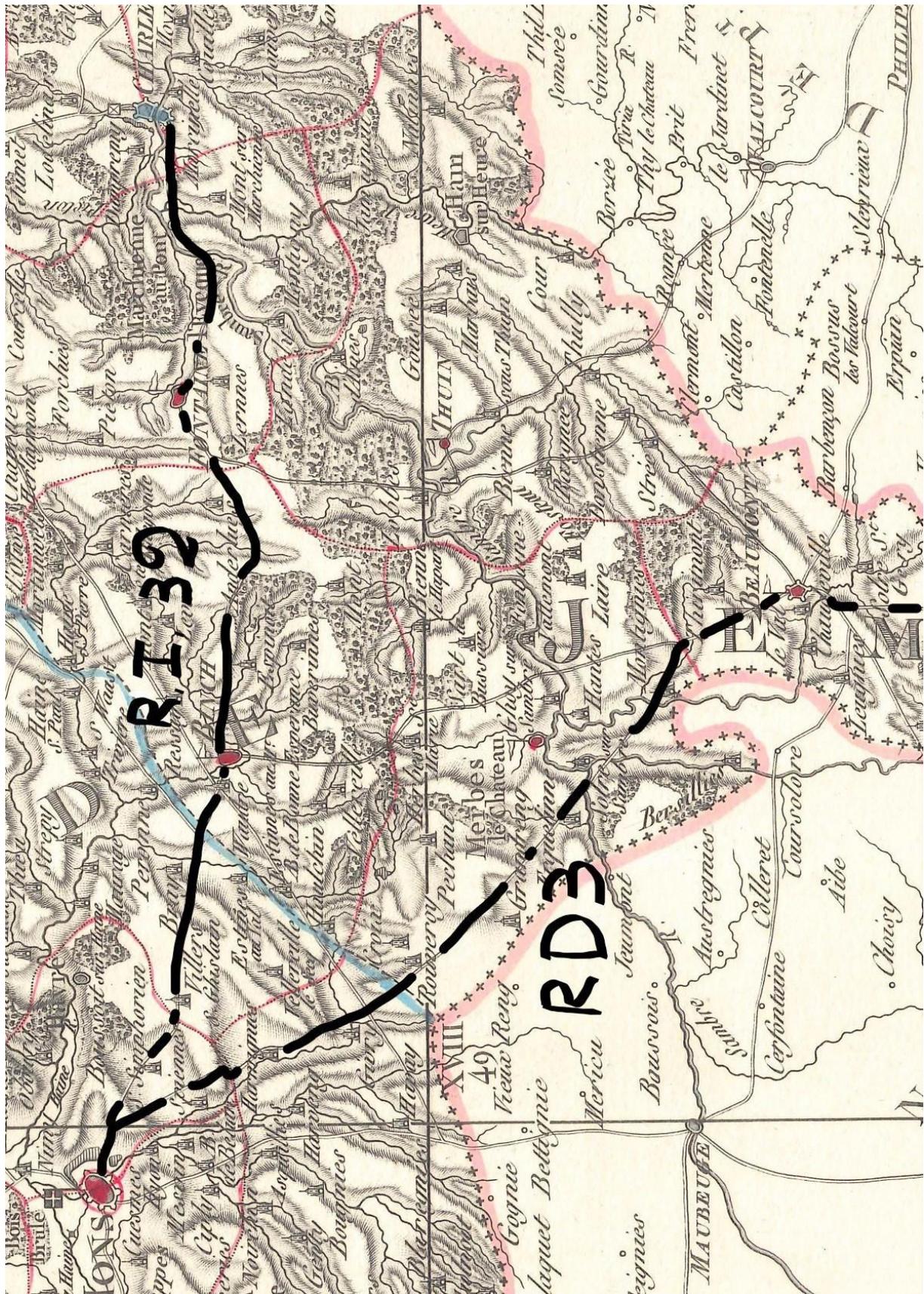
Ces règlements vont d'abord concerner les routes dites « Impériales », classées en 1811 en 3 catégories :

- De 1 à 14, les routes de 1^{ère} classe, qui relient Paris à des villes importantes, dont beaucoup ne sont plus, actuellement, françaises.
- De 15 à 27, les routes de 2^{ème} classe, qui relient Paris à des grandes villes de « province ». En 1813, nous sommes d'une certaine façon, une province française.
- De 28 à 229, les routes de 3^{ème} classe, qui ont un statut plutôt régional que national.

Dans le département de Jemmapes passent plusieurs de ces routes impériales :

- ✓ La Route Impériale de 1^{ère} classe numéro 2, qui conduit de Paris à Amsterdam, était appelée en 1824 « la route de Flandre ». Elle emprunte aujourd'hui un tracé assez similaire à la nationale 2 en France, et ensuite la nationale 6 en Belgique. Elle passe donc par Quévy le Grand, Mons et Braine-le-Comte.
- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 32, qui mène de Rouen à Namur. En 1824 elle prendra le numéro 29. Elle n'existe plus aujourd'hui. Elle passait par Neufchâtel en Bray, Amiens, Cambrai, Valenciennes, Quiévrain, Mons, Charleroi pour arriver à Namur. En Belgique, aujourd'hui Mons est relié à Namur par la nationale 90 qui se superpose au trajet de la route Impériale 32.
- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 48, qui relie Marle à Bruges,
- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 51, qui permet de se rendre de Valenciennes à Gand,
- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 52, qui part de Valenciennes et arrive à Luxembourg,
- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 54, de Bruxelles à Saint-Pôl,

- ✓ La Route Impériale de 3^{ème} classe numéro 57, qui va de Bruxelles à Namur.



Passant au plus près de Lobbes, les abords de la nationale 32 doivent donc être plantés avec :

Commune de :	Essence(s) :
Quiévrain	Francs-Picards ¹
Montroeuil	Francs-Picards
Thulin	Peupliers du Canada
Hainin	Ormes à larges feuilles
Boussu	Ormes à larges feuilles
Hornu	Peupliers du Canada
Wasmuël	Peupliers du Canada
Quaregnon	Peupliers du Canada
Jemmapes	Peupliers du Canada
Mons	Francs-Picards
Saint Symphorien	Peupliers du Canada
Villers Saint Ghislain	Francs-Picards
Estinnes-Basses	Francs-Picards
Bray	Francs-Picards
Waudrez	Francs-Picards
Binche	Francs-Picards
Battignies	Hêtres
Epinois	Hêtres
Ressaix	Hêtres
Leval-Trahegnies	Hêtres
Anderlues	Hêtres
Fontaine l'Evêque	Hêtres et Peupliers du Canada

¹ Peupliers blancs

Landelies	Hêtres et Peupliers du Canada
Marchienne au Pont	Hêtres et Peupliers d'Italie
Dampremy	Peupliers d'Italie
Charleroy	Peupliers d'Italie
Montigny sur Sambre	Peupliers du Canada
Gilly	Peupliers du Canada
Châtelineau	Hêtres
Fleurus	Francs-Picards

Et il en va de même pour toutes les Routes Impériales du département. D'autres essences sont parfois imposées : ormes, trembles, tilleuls, ...

Les distances entre arbres sont également précisées : Ormes, hêtres, platanes, trembles doivent être espacés de 10 mètres, tandis que les francs-picards et peupliers du Canada le sont de 8 mètres, alors que les peupliers d'Italie peuvent se contenter de 6 mètres.

Les autorités s'accordent pour autoriser des changements d'essence qui seraient dictés, par exemple, par la nature du sol.

Les arbres, qui doivent être plantés à 1 mètre du bord extérieur des fossés restent la propriété de ceux qui les ont plantés.

Dans les communes où 2 essences d'arbres sont autorisées, une attention particulière sera d'application afin que les plantations soient faites régulièrement et d'une étendue convenable, et que la même essence se trouve de chaque côté de la route.

Ces plantations doivent être faites pour le premier mars 1814... soit environ 13 mois après que le préfet aie pris cette décision.

Et hors de question de laisser les arbres morts : ceux-ci doivent être remplacés durant les 2 derniers mois de l'année.

Il est également décidé qu'en cas de manquement qui entrainerait la plantation d'arbres par l'Etat à la place d'un particulier, d'une commune ou d'un établissement public, non seulement les frais

inhérents seront à la charge de ces derniers, mais une amende d'1 franc par arbre sera appliquée. De quoi certainement décourager les potentiels réfractaires.

Il est aussi prévu que toute personne qui sera reconnue responsable d'avoir sans autorisation, fait périr ou arracher un arbre planté sur son terrain, sera condamné à une amende équivalente au triple de la valeur de l'arbre ainsi détruit.

De même, il est prévu que de l'échenillage soit organisé chaque année. Là aussi, une amende est prévue, de 1 à 5 francs, et ce en plus des frais que l'échenillage va engendrer.

Les amendes sont partagées, à hauteur d'un tiers pour les agents qui constatent les infractions, un deuxième tiers va à la commune du lieu d'infraction, et le dernier tiers doit être versé au fond spécial du trésor impérial.

Les règles prises ne sont pas que répressives. Elles traitent aussi des revenus que l'on peut tirer de ces bois, dont c'est in fine, l'objectif. Ainsi, les coupes et arrachages d'arbres ne peuvent se faire qu'après accord de Monsieur le directeur-général des ponts et chaussées, après que le dépérissement des arbres aura été constaté par les ingénieurs.

De même, la vente des arbres appartenant à l'Etat se fait au profit du fond spécial du trésor impérial, alors que les montants issus de ceux propriété des communes et établissements sont versés dans leurs caisses respectives.

L'élagage des arbres sera effectué à chaque fois que cela est nécessaire, et toujours sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées. L'affectation du montant des ventes des branches élaguées, mais aussi de celui des arbres déracinés, se fait comme précédemment selon que l'arbre appartient à l'Etat, à une commune ou à un établissement. Les particuliers sont également tenus d'élaguer, sous la surveillance des agents des ponts et chaussées, et pendant une période bien définie.

Alors qu'en février 1813, des décisions sont arrêtées pour les routes impériales, en mai 1813 des décisions similaires sont prises pour les

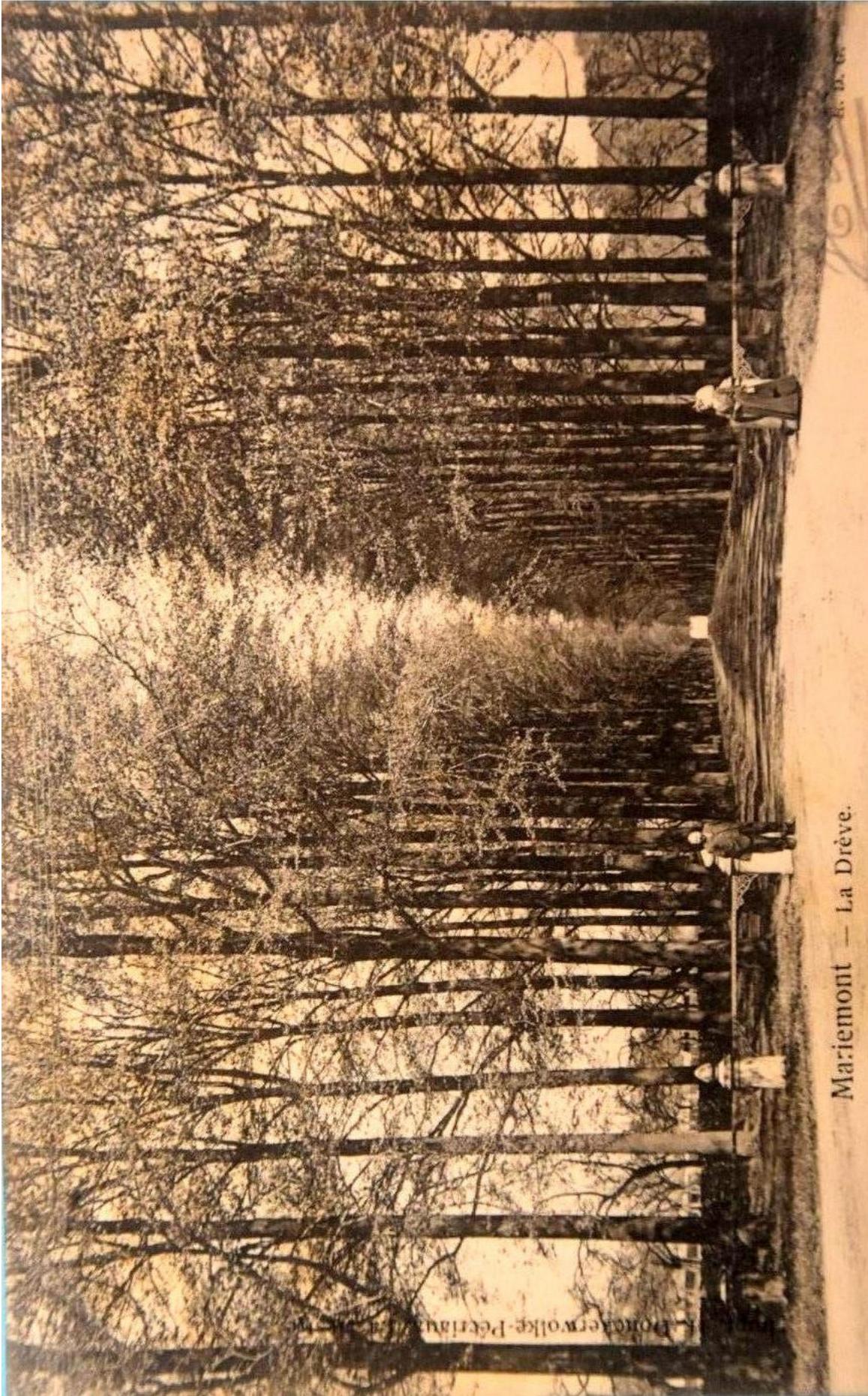
routes départementales. Ces routes relient des villes importantes du département ou assurent la jonction vers des départements voisins.

A cette époque, « notre département » est traversé par 8 routes de ce type :

- La route départementale numéro 1 relie Mons à Tournay. Elle doit être bordée d'ormes, de hêtres et de francs-picards. Actuellement nationale 50 et nationale 7.
- La route départementale numéro 2 permet de relier Mons à Chimay. Le même trajet aujourd'hui vous emmène par les nationales 40 et 53. Les essences à utiliser sont les ormes et les hêtres.
- La route numéro 3 va de Mons à Ath, de nos jours nationale 56. Obligation de planter des hêtres et des bois blancs.
- La route numéro 4 permet de rejoindre Charleroy à Grammont. Vous y trouverez aussi des hêtres et des bois blancs.
- La route numéro 5, de Charleroy à Bruxelles (et elle a conservé son numéro) est plantée de bois-blancs.
- La route numéro 6 vous permet d'aller de Binche à Nivelles. Elle est bordée d'ormes.
- La route numéro 7 va de Douay à Gand, via Tournay. Vous y trouverez des ormes gras et des hêtres.
- La route départementale numéro 8 relie la Sambre au niveau de Châtelineau à Bruxelles, par Gilly et Lodelinsart. Seuls des ormes y sont autorisés.

De nos jours beaucoup de ces drèves ont disparus. La plus belle de la région, qui n'est pas plantée le long d'une voirie impériale ou départementale, reste certainement celle menant au parc de Mariemont. Quoique dans le bois du baron, entre Lobbes et Anderlues, 2 superbes drèves, celle des douglas, et celle des hêtres, vous invitent à une superbe promenade découverte. N'hésitez pas à venir les admirer.

Olivier Hecq



Marlemont — La Drève.



La drève des hêtres dans le bois du Baron

3. Sources :

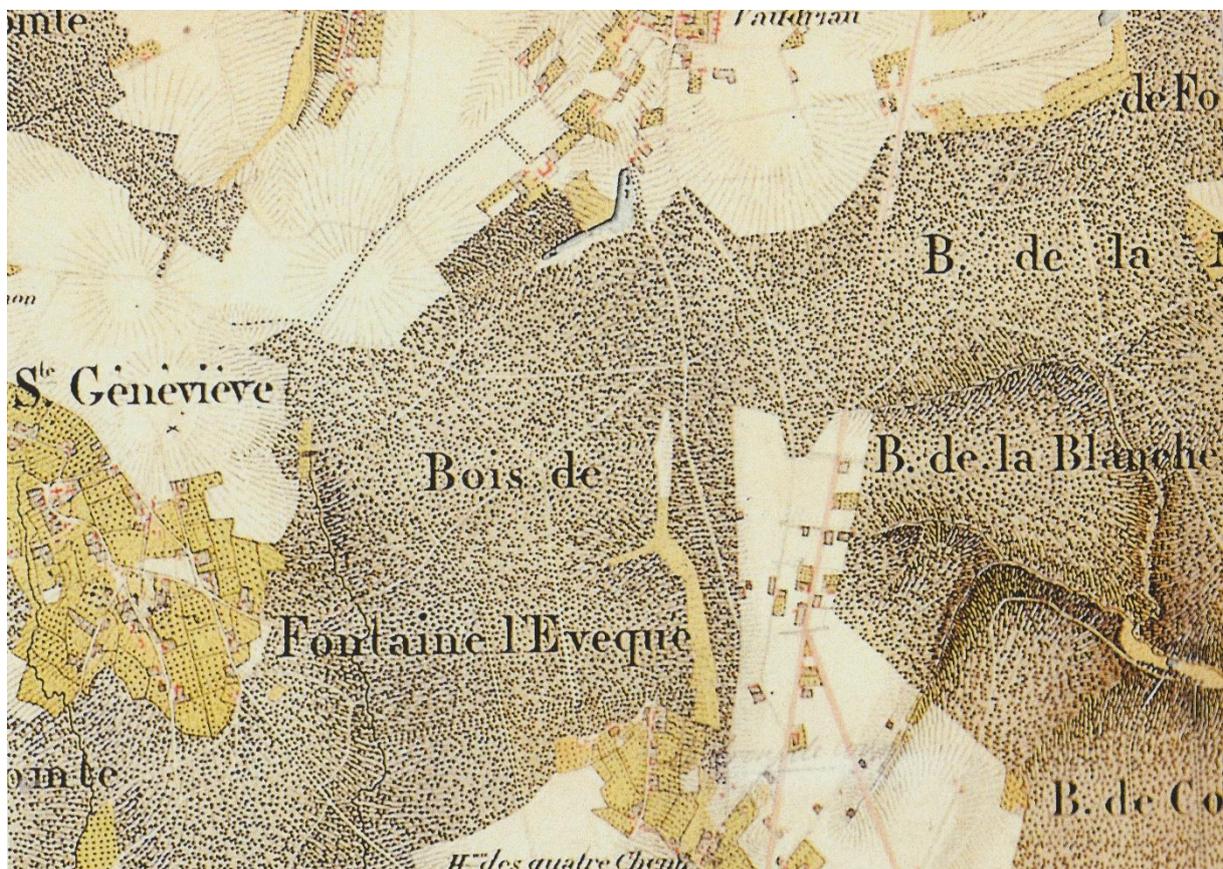
- *Recueil des chartes, coutumes et des règlements, ordonnances et arrêtés d'administration générale qui ont régi la province de Hainaut, depuis l'an 1200 jusqu'au 1^{er} janvier 1842.* Imprimé à Mons en 1843 par l'imprimerie Monjot à la rue du Haut-Bois.
- *L'histoire du Hainaut.* Wikipédia.

Le bois du Baron

De quel baron s'agit-il ? A quelle époque a-t-on baptisé ce bois si attrayant d'un nom plein de noblesse ? Quelle histoire secrète peut-on raconter aujourd'hui à propos du versant sud d'Anderlues ? Les sources abondent autour du plateau. De même, les chercheurs patients de nos cercles d'histoire bénéficient des sources recherchées par nos prédécesseurs.

1. Rassemblons les sources !

- ✓ Une carte Jumbo éditée par de Rouck en 1991 et titrant : Binche-La Louvière (1/150.000)
- ✓ Copie d'une carte manuscrite levée par le Militaire Vekenningen en 1816-1826 et reproduite dans Paysages de Frontières par Marcel Watelet. Editions Lannoo-Duculot en 1992.
 1. Lobbes et la création des « Bonniers »
 2. Anderlues, du château d'Eloges au Vivier à Tailles.



- ✓ Le tome 1 de la série : Anderlues au fil des temps de Willy Guerlement aux Editions Des trois sources de 1985.
- ✓ Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Evêque par A.G. Demanet édité en 1878 et bénéficiant d'une réimpression anastaltique en 1892 aux Editions Culture et Civilisation.

2. Les Droits d'usage jusque 1429

Depuis les origines d'une communauté, les membres de celle-ci avaient le droit de tirer profit des produits de la terre et des eaux. C'était cela les droits d'usage ! Principalement, les forêts et les viviers permettaient aux manants d'un village de survivre avec l'aide des aiselements qu'ils pouvaient récolter : ainsi les champiages du bétail dans les trieux, les bruyères et les pâtures laissées à la pluie et au soleil. Pour construire sa maison et pour fabriquer les outils de la vie, les arbres des grands bois fournissaient une matière gratuite. Les fruits de la forêt comme les poissons de la rivière étaient dégustés dans chaque foyer pour le prix de quelques cueillettes adroites. Ces espaces fournisseurs de vie existaient dans la périphérie du village mais parfois étaient assez méconnus pour que la nature y soit encore à demi-sauvage. Il arrivait plus rarement que la vente où l'échange d'un terrain provoque l'ensemble de la communauté qui en tirait profit à perdre l'exercice de son Droit d'usage. Ce terrain changeait de propriétaire et celui-ci ne voulait pas le grever d'une occupation permanente. Même s'ils n'étaient pas nombreux, les anciens manants bénéficiaires devenaient des étrangers pillards du terrain acheté et payé par le nouveau propriétaire. C'est pourtant ce qui se produisit en 1429 entre les Anderlusiens et les Fontainois.

3. Pour se localiser :

Le Grand bois de Fontaine, anciennement le bois de Binche s'étendait sur le territoire de Mont-Sainte-Geneviève et débordait sur Lobbes jusqu'au Trou des Loups. En 2020, nous appelons encore ce débordement Bois du Baron.

Le terrain acheté par le seigneur de Fontaine comprenait, en 1429, le

Vivier à Tailles et les Prés communs compris entre le Vivier et la limite de Mont-Sainte-Geneviève. Un chemin de terre reliait la grande pièce d'eau au château d'Eloges. Encore en 2020, l'extrémité de la rue des Trieux longe le bord sud du Vivier à Tailles presque disparu. Celui-ci est réduit à une petite terre enfermée entre la N59, la N54 et le terriil n°3.

4. Querelles permanentes à propos des Droits d'usage

De 1429 à 1825 : entre les Anderlusiens et Fontaine.

Pour des raisons financières, les Anderlusiens furent obligés de vendre le Vivier à Tailles et la bande de Prés communs. Bauduin VII, seigneur de Fontaine-l'Evêque, acheta ce bien qui augmentait ainsi sa seigneurie à l'ouest. Les prés et le vivier couvraient environ 12 hectares. Pour amadouer ses voisins, le seigneur de Fontaine leur avait promis l'exercice des Droits d'usage dans le Grand bois de Fontaine qui s'étendait sur 400 bonniers environ. Ils oublièrent de tenir compte des modifications d'étendue du vivier selon les saisons et de l'absence de limites sur les Prés communs d'Anderlues. De plus le Grand bois de Fontaine ne compensait pas les avantages passés du Vivier et des Prés communs. Pendant trois siècles tout le voisinage fut l'objet de querelles, de violations de pseudo-limites, d'accords fragiles et de contestations nombreuses.

Un dernier effort fut tenté en 1785 par le baron Charles-Amour de Rodoan. Celui-ci rêvait d'une immense terre de culture et c'est la révolution française qui se chargea de supprimer les privilèges des seigneurs et de donner les Droits au peuple d'Anderlues.

Le marquis et baron de Brancas, seigneur de Fontaine, gendre de Charles-Amour reçut donc le Vivier à Tailles et les Prés communs. Très dépensier, il vendit le tout au plus offrant en 1825.

5. De 1825 à 1855 : La querelle renaît et se termine à Anderlues.

Au château d'Eloges, le baron Auguste de Leuze avait soutenu la défense des Anderlusiens contre le seigneur de Fontaine.

Son gendre, baron Paul de Sart de Molembaix, sauta sur l'occasion et racheta les biens tant contestés.

Tout devrait baigner dans la satisfaction et cela fut ainsi pendant 10 ans car le baron de Leuze devenait bourgmestre d'Anderlues en 1830.

* Profitant sans doute, d'un moindre intérêt pour les Droits d'usage, le baron de Molembaix décida de supprimer les Droits. La querelle reprit et se régla devant les tribunaux. Celui de Charleroi en 1845 et celui de Nivelles en 1853 donnèrent tort au baron de Molembaix. Ces Droits d'usage sont immuables mais vous pouvez les acheter !

* Le baron obtint l'appui du Conseil communal d'Anderlues qui lui vendit les Droits communaux pour 8000F avec l'engagement d'en user pour empierre le chemin qui reliait le * * Vivier à Tailles au château d'Eloges. E, 1855, le bourgmestre Auguste de Leuze décéda mais le Conseil communal passa l'acte de rachat des Droits d'usage. C'était une fameuse réussite pour le baron de Molembaix.

Le bois qui avait été Bois de Binche puis Bois de Fontaine devint **Bois du Baron** sur les territoires de Lobbes et Mont-Sainte-Genève.

J. Meurant ce 31.02.2020

Grand merci à Olivier Hecq pour sa recherche obstinée et efficace.

Le monument aux fils morts

En 1923, 5 ans après l'armistice de la Grande Guerre, il y avait à Bordeaux un Comité. Il recrutait les familles des soldats morts pour la France et la Belgique dans les combats de la 70^{ème} brigade sur la Sambre.

Ce comité de Bordeaux était constitué de :

G. Guiraut, Président (25, rue du Manège à Bordeaux)

A. Martinet, Trésorier (de Mauze-Deux-Sèvres)

A. Coupeaud, Percepteur (Cavaillon – Vaucluse)

Mme G. Guiraut et Mme Aubert (Bordeaux)

Son objectif était de regrouper et de faire entretenir les tombes du cimetière d'Heuleu où étaient regroupés les soldats victimes de la bataille du 23.08.1914 (57^{ème} RI et 144^{ème} RI)

Il favoriserait également les pèlerinages annuels des familles directes des victimes :

1. Le Comité avait obtenu que chaque ayant-droit disposerait d'un titre de transport gratuit par chemin de fer depuis leur localité jusque Jeumont-Erquelines valable 15 jours.
2. Le Comité veillait aussi que les familles soient cordialement reçues dans les familles belges.
3. Un accord était réalisé pour que la commune de Lobbes veille à l'entretien des tombes et du cimetière. Les frais seraient couverts par un titre de rente remis à la commune de Lobbes avec l'accord du Ministre de la guerre français.

1. Le pèlerinage de 1923

Notons que les Lobbains n'avaient pas attendu la fin de la guerre pour entrer en relation avec les familles françaises et pour adopter une tombe et la fleurir régulièrement.

Ce pèlerinage de 1923 était très particulier :

1. Plusieurs corps avaient été regroupés en provenance d'autres

cimetières. Le cimetière d'Heuleu ne comprendrait que les victimes françaises du 23 août. C'est encore vrai un siècle plus tard.

2. Il y aurait inauguration d'un monument « convenable » élevé à la mémoire des 253 soldats reposant dans ce cimetière. Ce monument, qu'on peut voir sur des photos et des cartes postales, portait en façade une stèle sculptée qui montrait un Piou-Piou faisant le coup de feu pour protéger un officier blessé et couché par terre. Ce ne pouvait être qu'un cadeau du foyer G.Guiraut car le soldat représente bien le dernier instant de leur fils Britou, tombé en première ligne pour protéger son capitaine Constant tombé au sol.

Le 4 août 1914 G.Guiraut écrivait à Britou :

« Nos vœux te suivent, tout particulièrement, cher enfant, pour que le sort te soit propice. A ce sujet, je te le répète, que la balle est aveugle et qu'elle atteint aussi bien celui qui retourne en arrière que celui qui marche en avant.... »

Britou avait un ami : Pierre, qui est resté anonyme. Il écrit :

« Mon ami Britou se trouve au côté du capitaine, moi, j'étais plus à droite. J'essayais de rallier de nombreux camarades et de les reprendre en mains. C'est pendant ce temps que Britou et le capitaine sont tombés. Il a eu le courage, blessé, de se relever une seconde fois. Il mit encore en joue et est tombé presque sur le capitaine.... »

Et ce sont les parents de Britou qui vont inaugurer ce monument devant l'image de leur fils tombé d'une mort glorieuse.

Sur une carte illustrée ancienne, nous avons trouvé les paroles prononcées dans le vent d'Heuleu par G. Guiraut. Celui qui a pris note de l'énoncé du chagrin des parents qui ont perdu un fils est aussi un anonyme qui a également perdu son fils.

Pour ceux qui pleurent ces pertes cruelles voici :

2. Le discours de G. Guiraut

*O nos morts, nos grands morts,
vous, nos fils, l'avenir de notre nom
en qui nous avons mis tous nos espoirs et qui
le moment venu deviez nous fermer les yeux,*

*vous la joie et l'orgueil de vos mères, pour lesquelles
devenus grands et forts, étiez toujours demeurés beaux
leurs petits, vous qu'elles aimaient au point de tout
vous pardonner, vous dont le dernier mot, la dernière
pensée a été « maman »*

*Vous, si tendrement aimés de vos femmes,
Vous dont les enfants encore petits regrettent les caresses
Et qui vous appelaient « papa chéri » en se jetant dans vos bras.*

*O nos morts, nos grands morts,
Nous sommes auprès de vous.....*

Monsieur Guiraut continua un moment sur ce ton puis exalta le sacrifice fait pour la patrie, pour la France. Signature : **A.G.**

Ainsi, malgré la distance de Bordeaux à Lobbes mais grâce à la solidarité de nombreuses familles de chez nous et la bonne volonté de l'administration communale des années 1920, les parents de ces héros tombés à Heuleu ont pu faire leur deuil dans la dignité et l'amitié.

En photocopie, la carte postale envoyée à ... par une maman dont le fils fut tué à Heuleu le 23.08.1914 et qui assistait à la cérémonie de commémoration.

Jean Meurant

O nos morts, nos grands morts,
 vous, nos fils, l'avenir de notre nom
 en qui nous avions mis tous nos
 espoirs et qui le moment venu
 deviez nous fermer les yeux,
 vous la joie et l'orgueil de vos
 mères, pour lesquelles devenus grands et
 forts étiez toujours demeurés
 beaux, vous leurs petits,
 vous qu'elles aimaient
 au point de tout vous
 pardonner, vous dont
 le dernier mot, la
 dernière pensée a été "maman".
 Vous, si tendrement aimés
 de vos femmes, vous dont les
 enfants encore petits regrettent
 les caresses et qui vous
 appellaient "papa chéri"
 en se jetant dans vos bras;
 O nos morts, nos grands
 morts, nous sommes auprès
 de vous.
 M^{me} Guiaut continua encore un moment
 sur ce ton, puis exalta le sacrifice fait
 pour la patrie!! pour la France!!

Simi-bromure Granger frères, 9, Rue Thénard, Paris. Déposé

Commencement de l'extinction prononcée par M^{me} Guiaut
 après le petit similitude au reproche son fils, le mien
 et 123 autres soldats Français

pour
 jouir de mon
 fils

Réactions complémentaires à l'article « Journal d'un curé de campagne »

1. Préalable

Je dois vous faire part d'une joie immense et profonde à la lecture du dernier numéro de « *Haut Pays de Sambre* ».

Je tiens ici à féliciter très chaleureusement toute l'équipe du **C.R.A.L.** pour la réalisation de cette publication. Une mention toute particulière à **Olivier Hecq** pour la rédaction de cet article. Remerciements également à **Marie-Paule O'Flynn & Jean-Claude Bouteiller** pour leur précieuse collaboration.

Permettez-moi, modestement, d'apporter quelques compléments et réactions à ce document.

Je suis né en dehors de Bienne-lez-Happart, précisément à la clinique de **Jolimont** le 26 janvier 1952. Il y avait 6 mois que l'abbé **Hermant** était le desservant de la paroisse. Avec le recul du temps on pourrait penser qu'il fut un curé de transition.

C'est principalement l'abbé **Argot** que j'ai connu : Communion privée, catéchisme, communion solennelle le 2 juin 1962 (nous étions cette année un grand groupe) ; Confirmation à Sars La Buissière une semaine avant par **Monseigneur Descamps** évêque auxiliaire de Tournai. Il fut par la suite recteur de l'Université Catholique de Louvain. Aujourd'hui la faculté de Théologie porte son nom. A la connaissance de l'abbé Argot il faut que j'ajoute 10 ans de service comme enfant de cœur et bien d'autres menus services. Papa fut trésorier de la fabrique d'église saint Remy et ma chère maman nettoyant l'église.

Certes le document de l'abbé **VanopdenBosch** et de son successeur jette sur le village est un regard religieux mais au travers celui-ci n'est-ce pas aussi une observation socio-politique de cette petite communauté rurale d'alors et une réflexion devant nos réalités d'aujourd'hui ?

2. Notes complémentaires.

a. Notes de l'abbé Vanopdenbosch

Comme je l'ai signalé plus haut, je n'ai pas connu cet abbé, mais son souvenir restait bien présent lors de mon enfance. J'ai rencontré plusieurs personnes qui ont été témoins de sa présence

Il a été un pasteur qui je pense a marqué la communauté biennoise.

Il a laissé quelques souvenirs matériels au village...

plus particulièrement l'ancien wagon de train qui se trouvait dans la propriété du garde champêtre François Papetiers et son épouse Jeanne Demanez en bordure de l'un des ruisseaux.

b. L'utilisation des cloches

Dès que je suis devenu enfant de cœur en 1960, j'ai très vite servi les 2 messes dominicales à 8 H et à 10 H (Nous habitons à la verderue). Je déjeunais à la cure. Je sonnais à 9H30 et 9H45.

Les mécanismes électriques étaient en panne car c'est à la corde que nous la faisons fonctionner.

Pour les différents moments je n'ai plus qu'un vague souvenirs, celui qu'il me reste est peut-être où l'on sonnait pour annoncer un défunt au village.

Concernant le fonctionnement des cloches, j'éprouve un certain étonnement plus particulièrement vis-à-vis de deux personnes : **François** et **Hervais**, ce dernier était électricien, il avait un magasin à la route de Rouveroy dans l'immeuble détenu aujourd'hui par le notaire Allard.

Je pense que le système électrique n'a jamais été réparé. Je me souviens à la sacristie il y avait tout un système qui semblait désuet.

c. Les processions

A mon époque, il n'y avait plus que 2 processions par an. L'une à la trinité si mes souvenirs sont corrects et la seconde, plus tard dans l'année.

L'abbé Argot y mis fin à la fin des années soixante, je me souviens de l'anecdote lorsque la cérémonie fut terminée, monsieur le curé m'invita à aller nous rafraîchir, il faisait chaud ce jour-là, nous avons dégusté avec ses parents une bouteille de champagne je pense...

Je constate qu'il y avait une vision très différente du rôle de pasteur entre l'abbé VanopdenBosch et l'abbé Argot, le premier attaché certes au village, le second son énergie était mobilisée à l'économat du collège N-D de Bonsecours à Binche...

d. Divers souvenirs pêle-mêle.

- ❖ Sur les diverses confréries : Plusieurs personnes furent citées : **Arthur Fayt**, il est le papa de **Michel** habitant à Sars La Buissière ainsi que de **Jean-Claude** habitant Buvrines, avec ce dernier je fus enfant de cœur à une période identique.
- ❖ **François Papetiers**, ce dernier avait autorité, il rendait visite lors de missions officielles toujours revêtu de son uniforme de garde champêtre, notamment pour la récolte des taxes pour les chiens et les vélos ainsi que la distribution et la remise des convocations en vue des élections.
- ❖ **Ernest Tahon** : il travaillait à l'usine... aux laminoirs du Ruau à Monceau sur Sambre. Avec son épouse **Marie** il tenait le « café biennois »
- ❖ **Hervais Sibille**, il fut d'après ce que j'ai appris une personne qui œuvra beaucoup pour la communauté dans laquelle il était inséré. Il fut l'un des 4 élus du conseil communal en 1964 où les catholiques reprirent la majorité à l'alliance libéral-socialiste dont Arthur Rémant était bourgmestre. Malgré cette alliance ce dernier percevait la redevances des chaises de l'église.
- ❖ **Jules Procet** : à l'époque où je l'ai connu il était le président de la fabrique d'église, son épouse **Maris Souris** collectait les abonnements de la « bonne presse. ». Elle était également la dame qui nettoyait l'église.

❖ **Yvonne Procet**, fille de Marie et de Jules, j'ai connu cette dame mariée, ils habitaient Forest, son mari était jardinier pour la firme Unilever.

e. **Et aujourd'hui.**

Sur 70 ans les choses ont bien changé...effectivement ! N'est-ce pas là aussi que la vie se révèle ?

Lorsque l'on acquiert de l'âge, on trouve souvent très agréable d'évoquer ses souvenirs. Ne devons-nous pas avoir constamment cette rigueur scientifique de l'historien ?

Tiens, saviez-vous qu'en 1967, lors du passage du **Tour de France** dans notre village, le clocher de l'église fut l'objet de prise de vue des cameramen chargé du résumé filmé de l'étape du jour. Jusqu'à présent je n'ai pas pu retrouver ces images malgré des services d'archives audiovisuelles.

Comme ancien Biennois, je souffre amèrement de le voir dans un tel état, détérioré et presque à l'état de ruine. Il y a des richesses historiques. Je suis triste aujourd'hui de le savoir silencieux.

Mais je garde **ESPOIR**, je suis persuadé qu'un jour ou l'autre il reflourira d'une dimension nouvelle qui aura le gout de la résurrection et sera porte du salut pour tous ceux aiment la **VIE**.

Bernard Baille